



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1709-23**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1709-23 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin de mettre à jour et d'ajouter des frais aux annexes 1, 8, 9, 11, 15 et 18

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 3^e jour du mois de mai 2023.

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca